

Le 16 juillet dernier, le journal Sud-Ouest relatant le dernier Conseil municipal, titrait :

« La ville va aider ses futurs animateurs ».

Présenté sous l'égide de la COBAN, le L.A.E.P. existait déjà ; ce n'était pas un LAEP, mais plus modestement une structure Parents-Enfants-Animateurs, mise en place voilà plus de 10 ans, dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF.

Avec le temps, les structures, les lois évoluent, mais la base reste la base.

Cela ne doit pas être oublié, encore moins ignoré, pour des raisons électorales.

Autre annonce : la prise en charge par la commune du coût du parcours de formation des futurs animateurs de l'UJB ... sans doute est-ce une nécessité absolue imposée par les textes et le contrat Enfance Jeunesse avec la CAF ? C'est bien ! Rien de nouveau.

Enfin, en matière de sécurité, la ville renforce son dispositif par l'installation d'un nouveau système. Six sites seront équipés de caméras multi-champs de vision et reconnaissance de caractères, dans les principales entrées de ville et à la gare ; mais pour ce qui est du complexe sportif, des écoles, ou même des ports : rien.

Il est vrai que les précédentes installations qui avaient coûté plus de 200 000 € n'ont jamais été opérationnelles : pour nos finances, la perte est sèche !

Espérons que les 100 000 € annoncés serviront à quelque chose.

L'intervention de la représentante de l'opposition se devait d'être mentionnée dans la mesure où elle a soulevé des questions de Droit, que l'édile survole toujours parce que lui, il a des amis, par conséquent pas besoin de recourir au juridique, même si la responsabilité de la ville peut être engagée.

Quant au dossier épineux relatif à des décisions non conformes de l'édile, qui traîne depuis Mars 2019, il a été passé sous silence.

Rappelons que vis-à-vis du Droit, la Forme et le Fond ne font pas bon ménage à Biganos !!{jcomments on}